PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi, 6 juillet 2026 à 19h00 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant le 950, chemin Waban-Aki Nord, lot 4 249 511.

Cette demande vise à faire autoriser la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 6,45 m par rapport au niveau de la rue en considérant que selon l'article 7.12 du *Règlement de zonage* nº 90-256 de la Municipalité, les bâtiments accessoires sur un terrain adjacent à un lac, et situé dans une zone de paysages naturels supérieurs, ne peuvent pas excéder 5 m par rapport au niveau de la rue

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 6 juillet 2026.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 15 juin 2026.

Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits habituels désignés par le Conseil et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15e jour du mois de juin de l'année deux mille vingt-six.

ET J'AI SIGNÉ :

Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier